

Légende

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation - 1
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- BEP-sp Zone de bâtiments et équipements publics spéciales
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
- STAT Zone de stationnement
- REC-a Zone de sport et de loisirs - a
- REC-b Zone de sport et de loisirs - b
- JAR Zones de jardins familiaux

Représentation de nouveaux quartiers	
Code	Description
COA	Zone d'habitation communale
COB	Zone d'habitation communale
COE	Zone d'habitation communale
COF	Zone d'habitation communale
COG	Zone d'habitation communale
COH	Zone d'habitation communale
COI	Zone d'habitation communale
COJ	Zone d'habitation communale
COK	Zone d'habitation communale
COL	Zone d'habitation communale
COM	Zone d'habitation communale
CON	Zone d'habitation communale
COO	Zone d'habitation communale
COV	Zone d'habitation communale
COX	Zone d'habitation communale
COY	Zone d'habitation communale
COZ	Zone d'habitation communale

Zones destinées à rester libres

- AGR Zone agricole
- HOR Zone horticole
- VERD Zone de verdure
- PARC Zone de parc
- FOR Zone forestière ⁽⁸⁾

Zones superposées

- Plans d'aménagement particulier - approuvés Me-1
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- IP Servitude "urbanisation" - intégration paysagère
- IP-sp Servitude "urbanisation" - intégration paysagère spécifique
- B Servitude "urbanisation" - biotopes
- ES Servitude "urbanisation" - étude du sol
- CE Servitude "urbanisation" - cours d'eau
- CE-EB Servitude "urbanisation" - cours d'eau Ernz Blanche
- CV Servitude "urbanisation" - coulée verte
- SP Servitude "urbanisation" - spécifique
- Bongert Servitude "urbanisation" - Bongert
- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver ⁽⁹⁾
- Volume et alignement à respecter ⁽⁹⁾
- Alignement à respecter ⁽⁹⁾
- Elément à protéger - "petit patrimoine" ⁽⁹⁾

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives

- Décharge pour déchets inertes ⁽¹⁾
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zones protégées d'intérêt communautaire et international Réseau Natura 2000 ⁽²⁾
- Zones protégées d'intérêt national - non réglementé ⁽²⁾
- à titre indicatif: ⁽³⁾
- Biotopes protégés article 17
- Habitats espèces protégées
- H1 voir partie écrite article 17 et 21
- CEF mesure compensatoire anticipée article 27
- MC mesure compensatoire

à la protection des sites et monuments nationaux

- Immeubles et objets classés monuments nationaux
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire
- à titre indicatif:
- Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction

à la gestion de l'eau

- Zone inondable - HQ 10 ⁽⁶⁾
- Zone inondable - HQ 100 ⁽⁶⁾
- Zone inondable - HQ extrême ⁽⁶⁾
- Zone de protection des sources provisoires ⁽⁷⁾

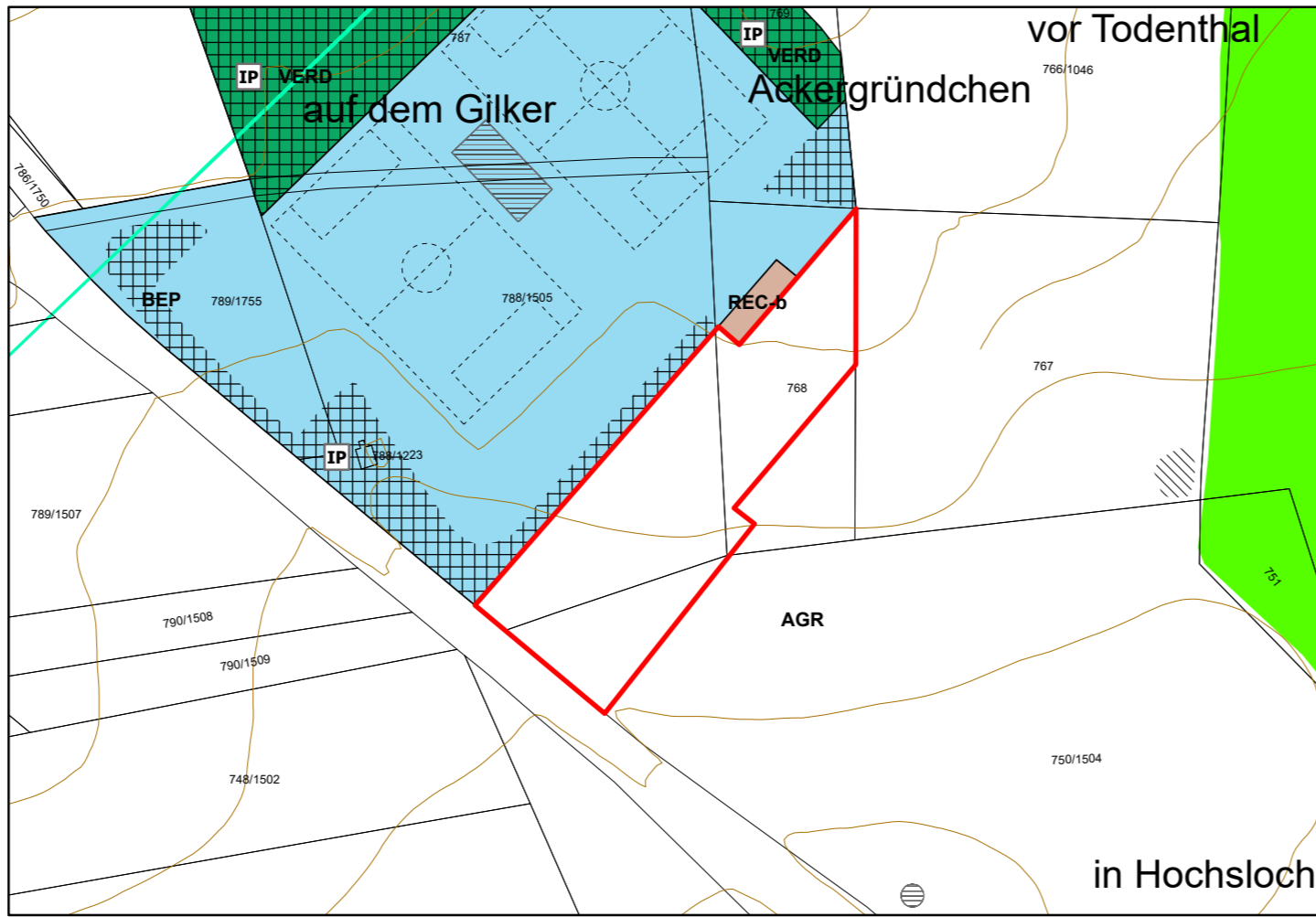
FOND DE PLAN

- Limite communale
- Courbes de niveau ⁽⁸⁾
- Cours d'eau / Eaux stagnantes ⁽⁸⁾
- Source ⁽⁷⁾
- PCN Parcellaire
- PCN Bâtiments ⁽¹⁰⁾
- Bâtiments ajoutés ⁽¹⁰⁾
- Bâtiments ajoutés ⁽¹¹⁾
- Bâtiments ajoutés ⁽¹³⁾
- Accès au quartier d'habitation
- Lignes électriques aériennes de 65 kV à 220 kV ⁽⁸⁾
- cimetière ⁽⁸⁾

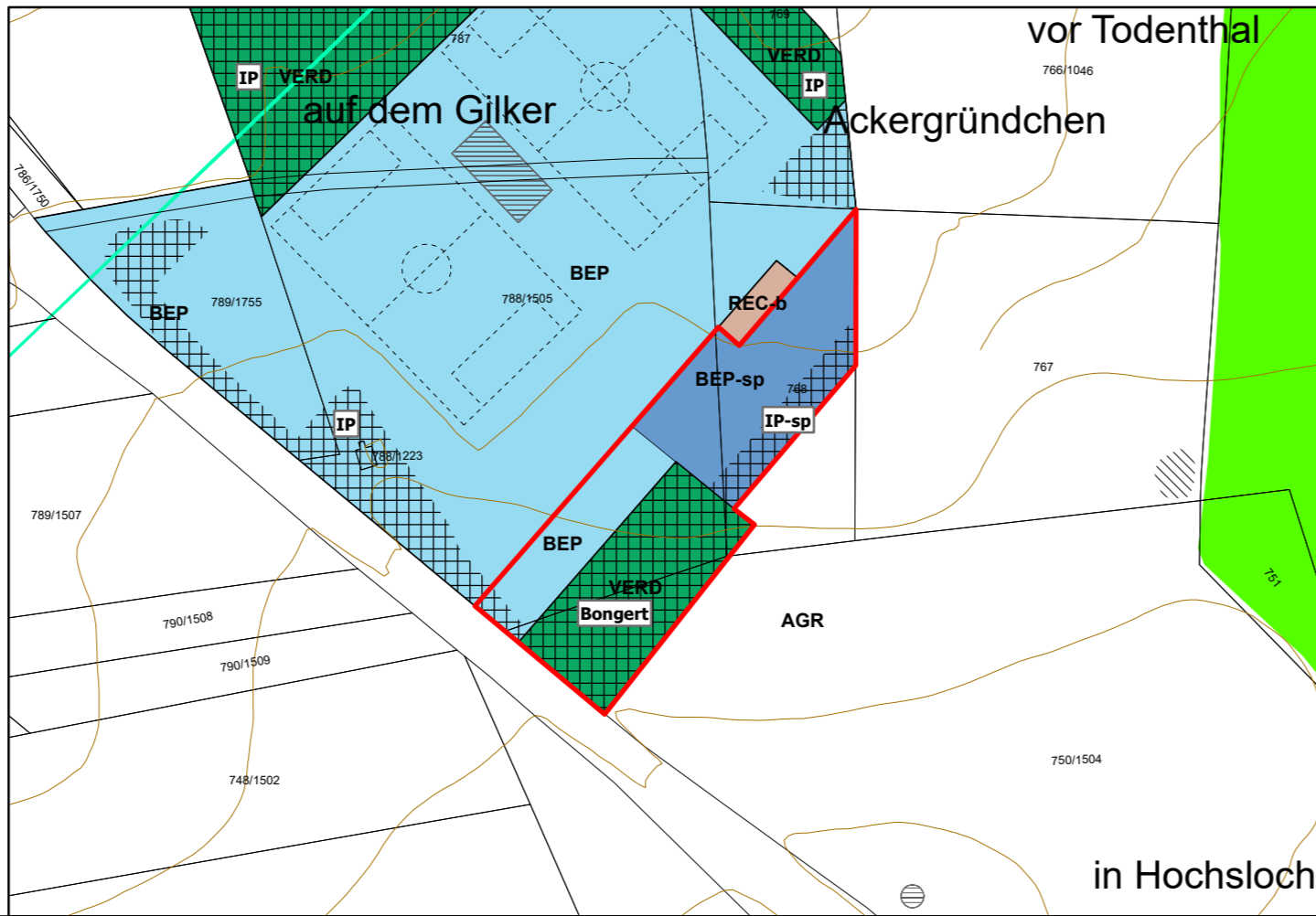
(1) MDDL, Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "décharges pour déchets inertes"
 (2) Ministère de l'Environnement, MDDL, 2015
 (3) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
 - Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2013
 - Innenkartierung der geschützten Biotop im Innenbereich der ehem. Gemeinde Medernach, Etude préparatoire, pact s.à r.l., 2008 (mise à jour 2012)
 - Innenkartierung der geschützten Biotop im Innenbereich der ehem. Gemeinde Ermsdorf, Etude préparatoire, Zeyen+Baumann, 2009
 (4) Ministère de la Culture, Loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux (Mémorial B - n°35 du 19 mai 2009, état au 08 janvier 2015)
 (5) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - mars 2014
 (6) Administration de la Gestion de l'Eau, TjMS-flood, 2013, sur base de loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau
 (7) Administration de la Gestion de l'Eau, 2008
 (8) Base de Données Topo-Cartographique (BD-LTC), Administration du cadastre et de la topographie, 2008
 (9) Commune de la Vallée de l'Ernz - Inventar der schützenswerten Gebäude, pact s.à r.l. et Zeyen+Baumann, 2013
 (10) Administration du cadastre et de la topographie - PCN exercice 2014
 (11) Mise à jour des nouvelles constructions (en supplément aux constructions issues du PCN) a été réalisée par les bureau d'études sur base des orthophotos 2013 et une inspection des lieux récente.
 (12) Loi modifiée du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17 et article 21
 (13) Nouvelles constructions sur base des orthophotos 2019

Vote du conseil communal	
Approbation du Ministre de l'Environnement	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	

PAG en vigueur

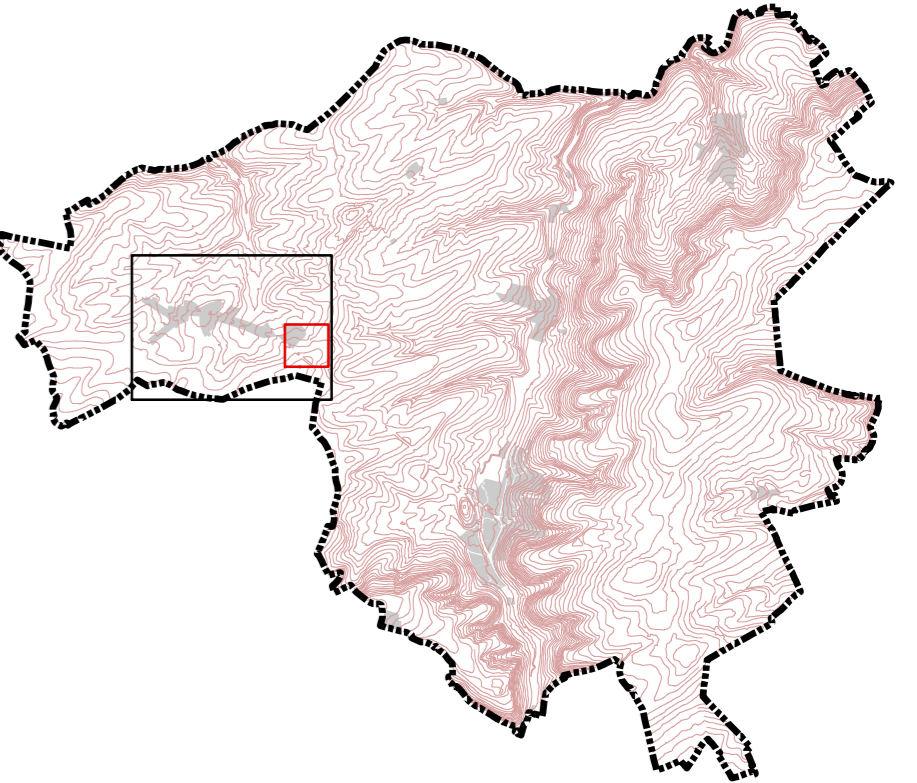


PAG modifié



- Modification
- AGR Zone agricole

- Modification
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-sp Zone de bâtiments et d'équipements publics spéciales
- VERD Zone de verdure
- Zone de servitude "urbanisation"
- IP-sp Servitude "urbanisation" - intégration paysagère spécifique
- Bongert Servitude "urbanisation" - Bongert



PCN © ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG 2012 - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

**Administration communale
de la Vallée de l'Ernz**

**Modification ponctuelle du
Plan d'aménagement général**

Projet N° 12002/18050

Stegen		Echelle	1/2500
		Date	14.04.2021
<i>lieu-dit "Ackergründchen"</i>		H. Jochem	
		M. Mersch	
Plan N°	Ind	5	B

projets d'aménagement et concepts territoriaux

58 rue de Machtum
Tél.: +352 26 45 80 90
mail@pact.lu

L-6753 GREVENMACHER
Fax: +352 26 25 84 86
www.pact.lu

Date	Ind	Modifié par	Vérfié par	Modification
04.09.2019	A	RB	HJ / MM	Modification ponctuelle à Stegen "Am Brill" (augmentation DL); "Hauptstrooss" (volume et alignement à respecter)
29.06.2021	B	RB	HJ / MM	Stegen "Medernacherstrooss"; "Hauptstrooss"
28.11.2023				Modification ponctuelle AGR en BEP, BEP-sp et VERD